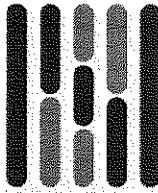


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-39

Affectation du résultat comptable
du budget assainissement – Exercice 2023

Date de la séance : 15 avril 2024
Date de convocation : 9 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 17
Nombre de votants : 21

Adopté à
l'unanimité,

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Philippe DELAUNAY à M. Francis DAVOUST,

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY,

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	228 574,30 €		510 674,41 €	282 100,11 €	245 535,60 €	-245 535,60 €	36 564,51 €
FONCTIONNEMENT	241 639,94 €	-	51 602,46 €	293 242,40 €		-	293 242,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

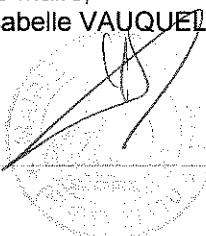
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	293 242,40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	293 242,40 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait à LE NEUBOURG, le 15 avril 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
 Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
 Caroline CHOPIN